

**PRESENTATION DE L'HISTOIRE DES AVOCATS
A LA PROMOTION DES ELEVES DE L'EFB
8 janvier 2002**

Vous voici dans l'amphithéâtre Louis Rheims¹, avec, pour quelques-uns des rêves d'avocat très anciens ; tandis que pour d'autres, tels le Bateau Ivre de Rimbaud, vous êtes ici par hasard...

Sur la palette de l'exercice professionnel, il y a autant de pratiques que d'individualité parmi vous : nous sommes indépendants, libres et solitaires, plus que dans toute autre profession. Mais, plus que dans toute autre profession, nous sommes unis – épaulé contre épaulé comme vous êtes à l'instant – dans la communauté de l'Ordre, qui garantit et développe notre indépendance et notre liberté, pour faire avancer la liberté des autres.

De ce paradoxe : individualités fortes / communauté forte, est né le droit et le devoir de la défense. Une défense qui pèse sur les idées et le pouvoir et qui conduit l'Histoire. Une défense, dont nul n'est exclu, y compris ceux d'entre vous qui seront avocats d'affaires ou avocats consultants. Sous l'ancien régime, il y avait principalement des « *consultants* », puisque l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) interdisait toute défense au pénal et qu'avant la séparation des pouvoirs, les avocats conseillaient tant le roi que les pauvres et composaient le Parlement... donc écrivaient le droit. Et même au siècle dernier, où la défense semblait réservée au triomphe de la plaidoirie d'assises, George Izard² considérait que : « *si le métier commence avec la défense de l'infortune, il se poursuit avec le conseil de la fortune* ». Or, le conseil exercé par les avocats d'affaires : conseil de l'argent, de la politique, des armes – en un mot de la fortune – constitue, aussi bien que le conseil de l'infortune pure et rebelle, la matière extrême d'une défense indéfendable. Donc, le titre du livre d'Albert Naud³ : « *Les défendre tous* » s'applique à chaque avocat de Démosthène et Cicéron, jusqu'à vous tous !

Avocat. Vous connaissez la racine latine « *au secours* » ou « *parler pour* »... et vous savez l'origine « *Au début, était le Verbe* ».

Quelle impression de vertige... que de combats essentiels, mais d'une extrême dureté ! Cela génère un besoin naturel de se retrouver ensemble : demain à l'UJA, à la Conférence du stage, à l'Ordre ; aujourd'hui dans le cadre de cette promotion de l'EFB, pour poursuivre une tâche immense dont je voudrais vous présenter l'histoire, c'est à dire le bronze (I), le souffle (II), les pierres (III).

* *
*

¹ Louis Rheims, premier secrétaire de la conférence, promotion 1980 – 1981, puis membre du Conseil de l'Ordre, décédé en 1988 à 33 ans.

² Éloge de George Izard par Christian Charrière-Bournazel – discours de rentrée de la Conférence 1976 (archives de l'Ordre).

³ Éloge d'Albert Naud par Louis Rheims – discours de rentrée de la Conférence 1963 (archives de l'Ordre). Albert Naud « Les défendre tous » éditions Laffont 1975.

I - Le bronze

Nos patrons, leurs maîtres, leurs voix.

Nos patrons

Pendant nos études de droit, c'était avant le 10 mai 1981, nous courrions à toutes les plaidoiries de **Robert Badinter**⁴. Les assises de Troyes (« *L'exécution* » de Buffet et Bontemps), à nouveau les assises de Troyes (« *L'abolition* » pour Patrick Henri) et les cours d'assises de toute la France, puis l'Assemblée Nationale et le Parlement. Badinter avait 50 ans. Il était sec, émacié et calme, jusqu'à l'écume qui lui sortait de la bouche avec une colère viscérale, une violence de tout son être, contre la peine de mort. Une violence plus forte que la violence du crime, de ceux qu'il défendait. Ma génération au Palais est la génération Badinter...

Badinter avait une admiration sans borne pour **Henry Torrès**⁵ qui fut son patron (une merveille d'avocat méridional au geste très ample qui déplaçait les foules), mais aurait choisi Jean-Louis Tixier-Vignancour pour défenseur aux assises ! Torrès était d'extrême gauche, Tixier d'extrême droite. Chez les avocats, la considération professionnelle dépasse les clivages politiques et l'unité du barreau n'a pour seul respect que l'exercice de la défense.

Tixier⁶ avait une voix de bronze et une tête immense, ravagée par on ne sait quelle tempête. Il est le seul des grands avocats à avoir gagné son procès du siècle (Salan, chef des putschistes d'Alger en 1962, sauvé du peloton d'exécution, tandis que son numéro deux Jouhaud avait été condamné à mort quelques semaines avant) au point que de Gaulle, apprenant le verdict, jeta un encrier dans un miroir de l'Élysée. **Isorni**⁷, grand et racé, au verbe brodé, fut l'avocat de Brasillach et de Pétain, leur consacrant sa vie. Dans ce contexte, la défense était un combat total contre le pouvoir politique ou contre les juges (Tixier se présentant aux élections contre de Gaulle et Isorni purgeant trois années de suspension pour outrage, dans l'affaire de l'attentat du petit Clamart). Permettez deux souvenirs : l'enterrement de Tixier qui, bien qu'organisé à Saint Nicolas du Chardonnet, avait rassemblé tout le Palais de droite et de gauche, j'étais assis à côté de Jacques Vergès... C'est l'époque où Isorni a prononcé sa dernière plaidoirie à Bobigny, tandis que j'étais son tremblant adversaire, pour ma première affaire d'assises, avec René Henri Garaud et Olivier Metzner.

⁴ Robert Badinter « *L'exécution* », Fayard 1998 - « *L'abolition* », Fayard 2001 - « Un antisémitisme ordinaire », Fayard 1997.

⁵ Éloge de Henry Torrès par J.Y. Le Mazou – discours de rentrée de la Conférence 1967 (archives de l'Ordre)

⁶ Jean-Louis Tixier-Vignancour, 1907-1989, « J'ai choisi la défense », Paris La Table Ronde 1964. Éloge par Solange Doumic – discours de rentrée de la Conférence 1985 (archives de l'Ordre)

⁷ Jacques Isorni, 1911-1995, « Le silence est d'or » Flammarion 1957. Éloge par Stéphane Maître – discours de rentrée de la Conférence 1996 (archives de l'Ordre). « Palais littéraire » par Jean-Denis Bredin, le Bâtonnier Lussan, Philippe Lemaire, Gérard Drubigny – séance du 16 janvier 2002 (archives de l'Ordre)

Regardez cette chaîne d'avocats : les vivants avec Robert Badinter, Jean-Denis Bredin, Henri Leclerc, Thierry Lévy, Georges Kiejmann, Jean-Marc Varaut, Philippe Lemaire, Olivier Schnerb ; leurs maîtres Henri Torrès, Tixier-Vignancour, Jacques Isorni, Stephen Hecquet, Jacques Charpentier, Maurice Garçon et d'autres qui reviennent sans cesse d'outre tombe tellement ils auront marqué leur temps : René Floriot, Albert Naud et Paul Baudet.

René Floriot⁸ a transformé l'éloquence pénale en essayant de l'assécher complètement pour substituer à l'œuvre d'art un argumentaire au service d'une conviction. Il était souvent partie civile, quelque fois défenseur (affaire Petiot) et toujours présent à la barre des grands procès. **Albert Naud**⁹, auteur du livre « Les défendre tous » avait des origines juives et fut l'un des avocats de Laval. Pour lui, la défense devait s'exercer jusqu'au dernier souffle. Il y a une photo extraordinaire qui le montre en robe d'avocat, dressé sur un brancard et conduit par quatre infirmiers jusqu'aux assises de Paris, pour plaider une dernière fois avant de mourir. **Paul Baudet**¹⁰ défendait lui aussi, au-delà de la vie et accompagnait ses clients dans un travail d'expiation jusqu'aux portes de la béatification (Jacques Fesch « Lumière sous l'échafaud »¹¹).

Cette génération d'avocats dont « la défense n'oubliera pas le nom »¹² a probablement rêvé d'avoir la puissance politique de ceux qui les précédaient : La génération **Gambetta**¹³ et **Waldeck Rousseau**¹⁴ (tous deux présidents du Conseil). La génération **Labori**¹⁵ (avocat de Dreyfus, de Zola, de Madame Caillaux, dont le bureau est actuellement la table de travail du bâtonnier de Paris), **Poincaré**¹⁶ (qui fut Président de la République, puis bâtonnier de l'Ordre) et **Moro Giafferi**¹⁷ (petit, énorme, au verbe méridional très haut et toujours accompagné par une foule d'avocats qui le suivait dans la salle des pas perdus). A cette époque, les avocats composaient le quart du Parlement. C'était la République des avocats.

Ces fabuleux confrères de la III^{ème} République, vous les reconnaîtrez. Vous verrez leur photo ou leur caricature aux étals des bouquinistes le long de la Seine, vous admirerez leurs statues silencieuses, dans les coursives de notre bibliothèque et dans certains palais de justice. Ils sont, selon l'expression consacrée à la voix de Tixier : du bronze.

On parle encore de leur talent...

⁸ René Floriot, 1902-1975, « Le procès de Madame Caillaux » LEP 1962. Éloge par Luc Brossollet – discours de rentrée de la Conférence 1989 (archives de l'Ordre).

⁹ Albert Naud « Les défendre tous » éditions Laffont 1975. Éloge par Louis Rheims – discours de rentrée de la Conférence 1981 (archives de l'Ordre).

¹⁰ Éloge de Paul Baudet par Benoît Chabert - discours de rentrée de la Conférence 1990 (archives de l'Ordre).

¹¹ Jacques Fesch condamné à mort et exécuté pour avoir tué un gardien de la paix. Ses lettres sont publiées sous le titre « Lumière sous l'échafaud ». Le Vatican instruit actuellement un procès en béatification de J. Fesch.

¹² « La défense n'oubliera pas mon nom » péroraison de Isorni devant ses juges, lors de son procès en radiation pour outrage, à l'occasion de l'affaire du petit Clamart.

¹³ Éloge de Gambetta par C. Frédéric – discours de rentrée de la Conférence 1899 (archives de l'Ordre).

¹⁴ Éloge de Waldeck Rousseau par J. Millerand – discours de rentrée de la Conférence 1929 (archives de l'Ordre).

¹⁵ Voir « L'Affaire » Jean Denis Bredin, Julliard – 1983.

¹⁶ Ont été présidents de la République Léon Gambetta, Jules Grevy, Raymond Poincaré, Alexandre Millerand, François Mitterrand. Ont été présidents du Conseil des Ministres Louis Buffet, Charles Floquet, Jules Ferry, Léon Gambetta, Félix Meline, Alexandre Ribot, Léon Bourgeois, Raymond Poincaré, Alexandre Millerand, Louis Barthou, René Viviani, Paul Boncour et Edgar Faure... tous avocats. Voir Lucien Karpik « Les avocats » Gallimard – 1995.

¹⁷ Éloge de Moro Giafferi par J.L. Weill – discours de rentrée de la Conférence 1966 (archives de l'Ordre).

Leur talent

Le talent, qu'est-ce que c'est ?

Ce mot que vous n'avez jamais entendu à la faculté de droit et que vous n'avez jamais recherché qu'à travers les arts, obsède quelque fois le stage d'avocat. On le conjugue au souvenir des plaidoiries terminées, à la place que le jeune avocat doit tenir dans les dîners en ville et bien évidemment aux exercices de la Conférence du stage !

Pour Jacques Charpentier¹⁸, le talent est une voix, un corps, un jeu d'ombres et de lumières entre le silence, l'éloquence retenue, l'attention jamais détournée. Pour Jean-Marc Varaut, c'est un trait dans la nuit, une fusée qui meure en naissant, l'étrave d'un bateau dans la mer¹⁹. Pour Daniel Soulez Larivière, c'est le poids du cœur sur des mots²⁰. Pour Olivier Schnerb, c'est faire que deux et deux valent un ou trois ou bien encore mille et l'infini. Pour Lacordaire, le talent est l'âme, rompant toutes les digues de la chair et se jetant à corps perdu dans l'âme d'autrui. Pour Jean-Denis Bredin, le talent se sont des paroles jetées au vent puis aussitôt perdues, paroles qui protestent, paroles qui s'opposent et qui secouent le poids de l'ordre établi²¹.

L'histoire du talent, donc de l'éloquence, apprend qu'il y a un nombre d'or pour tout discours (exorde, proposition, narration, preuve, réfutation, péroraison), dont les fondamentaux datent de l'antiquité, tandis que la véritable césure n'a été imposée par René Floriot, qu'au milieu du 20^{ème} siècle.

Ce sont les sophistes, derrière Protagoras, qui ont inventé l'art du discours et c'est la raison pour laquelle, ils ont été combattus par Socrate, dont le seul but était la recherche de la vérité. Vérité, que nous autres avocats savons éphémère et contraire, comme les deux côtés d'une pièce de monnaie ou la façon dont chacun des deux amants racontera, tour à tour à un tiers, mais en l'absence de l'autre, son histoire d'amour – or chacun des deux récits pour la même histoire sera différent.

Deux avocats de l'antiquité ont traversé le temps : Démosthène et Cicéron.

Il faut imaginer **Démosthène**, en plein vent, porter la harangue pour convaincre les athéniens de lever des fonds et de faire la guerre à Philippe de Macédoine. Le Général de Gaulle qui n'aimait pas les avocats « Au début était le Verbe – Non au début était l'Action ! » admire cette mise en scène de l'éloquence : « Thémistocle fit placer la tribune de l'agora de telle façon que les orateurs eussent toujours sous les yeux la Méditerranée. La seule vue de la mer rend plus claires et plus profondes les idées et les espérances »²².

¹⁸ Jacques Charpentier « Remarques sur la parole » LGDJ 1961. Jacques Charpentier fut lui-même un fabuleux orateur, dont le souvenir laisse une impression très controversée concernant son rôle de bâtonnier pendant l'occupation avec contre lui l'ouvrage de Robert Badinter « Un antisémitisme ordinaire » Fayard 2001, et pour lui, l'ouvrage de Jean-Denis Bredin et Thierry Lévy « Convaincre » Odile Jacob – 1997 qui indique : « Il a été plutôt courageux dans une période difficile ».

¹⁹ Jean-Marc Varaut « L'abominable Docteur Petiot » 1974 Balland.

²⁰ Daniel Soulez Larivière « Parole d'avocat » 1994 Hermann

²¹ Jean-Denis Bredin, voir préface de l'annuaire de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence

²² Démosthène « Les harangues » Les Belles Lettres – 1968 (tome I), Quintilien. « De l'institution de l'orateur », Volland – 1810. Jean Lacouture « de Gaulle – le rebelle ». Seuil - 1984 (page 160).

Cicéron a mené une action d'avocat et d'homme politique comme un combat à mort. Il a inventé une éloquence dite classique, dont le rythme et les périodes constituent encore les repères d'une certaine esthétique de plaidoirie totalement actuelle au 19^{ème} Siècle : « On battait de verges sur la place publique de Messine, un citoyen romain, mais on n'entendait sortir de sa bouche aucune parole, aucune plainte, que ce cri, je suis citoyen romain. Il croyait, armé de ce seul nom, arrêter les bourreaux et garantir sa personne... »²³.

* *
*

II – Le souffle

Les pages de l'histoire et de la littérature romantique aux 18 et 19^{ème} siècles

La Révolution

Parmi les causes de la Révolution, il y a la profession d'avocat : ce qu'elle n'était pas encore (la défense au pénal n'existait pas et Voltaire dût produire ses « mémoires » pour l'affaire Calas) et ce qu'elle n'était déjà plus (la profession fut supprimée en 1790).

En 1792, c'est le procès de Louis XVI. L'ancien Bâtonnier **Target** refuse de le défendre mais **Tronchet, de Seze, Malesherbes**, vont assurer la très lourde tâche, avant d'être eux-mêmes accusés puis exécutés pour Malesherbes. Le procès de Marie-Antoinette se déroule dans la même précipitation fiévreuse. Avant de monter à l'échafaud, la reine offrira son éventail à **Chauveau Lagarde**. Cet éventail est sous vitrine, dans le bureau du bâtonnier.

Louis XVI et Marie-Antoinette ont-ils été bien défendus ? Jacques Vergés estime que les avocats ont eu le tort de ne pas choisir une stratégie de rupture²⁴, tandis qu'en l'espèce, c'est l'accusation qui s'est placée en rupture. Certains reprochent à Chauveau Lagarde d'être allé, le lendemain du procès, jusqu'à la trahison pour sauver sa peau, tandis que les gazettes de l'époque sont unanimes pour évoquer le *pesant silence* de la salle pendant les plaidoiries, ce qui nous semble en dire assez sur les limites du périlleux vertige que les avocats avaient franchi.

Pendant la *terreur*, des défenseurs officieux, les avocats du Marais, vont courageusement maintenir la flamme de la défense : « Au petit matin, quelques gardes venaient cogner à la porte de l'un d'eux, lui annonçant que tel avait été arrêté la veille et qu'il serait jugé vers midi. Se lever, courir au tribunal criminel pour parcourir les liasses de l'accusation, plaider dans une ambiance surchauffée, la salle ouverte à une foule de gens, vociférant et en larmes, entendre le verdict de mort, embrasser le condamné avant que la charrette grinçant sur le pavé des rues, ne l'emporte à la guillotine du quartier »²⁵.

²³ Cicéron, « Catilinaires », « Les belles lettres » - 1985 (*discours tome X*). Pierre Grimal « Cicéron » Fayard 1986.

²⁴ Jacques Vergés « De la stratégie judiciaire » Éditions de Minuit - 1987

²⁵ Bernard Sur « Histoire des avocats en France » Dalloz 1998.

Napoléon

D'abord, il y eut le procès Cadoudal, concernant l'attentat commis contre le Premier Consul, avec l'exclamation célèbre de l'avocat Hemar, tandis que le président du tribunal tentait de l'empêcher de plaider : « J'ai lu dans le code que personne ne peut museler la défense. Prenez garde magistrat ! ». C'est en souvenir du procès Cadoudal que Napoléon parlant des avocats, indiquait, qu'il voulait... « leur couper la langue » (sic).

Mais on lui pardonnera, puisqu'il fit œuvre de codification et rétablira l'Ordre en 1810 sous l'impulsion de Cambacérès et de l'avocat **Ferey**. Le procès du Maréchal Ney²⁶ donna la possibilité, peut-être ratée, à Berryer (taisant) et Dupin (en rupture maladroite) d'en terminer avec l'époque napoléonienne, sans que pourtant cette prodigieuse affaire eut permis aux deux avocats de s'illustrer.

Le romantisme

La Cour d'Assises de Paris devient alors la plus formidable des salles de spectacle. C'est d'ailleurs ainsi que les architectes du début de siècle en ont organisé l'accès, par la place Dauphine pour contenir les foules et organiser la mise en scène avec une extrême solennité. Chateaubriand, qui ne manquait aucune des plaidoiries de **Berryer fils** dira : « Avant de l'entendre, je ne savais pas ce qu'était un orateur ». **Chaix d'Est Ange**, qui fut Bâtonnier à 30 ans, affronta Berryer dans le procès La Roncière (le prétendu viol d'une jeune fille bien née, mais un peu simple d'esprit, par un militaire), avec au premier rang du public Hugo et Stendhal, lequel en tira quelque inspiration pour son Lucien Leuwen, tandis que le Rouge et le Noir avait été repris de la gazette des tribunaux, racontant le procès d'un sieur Berthet – Julien Sorel – qui avait tué une dame Michaud. Chaix d'Est Ange défendra aussi Baudelaire pour les Fleurs du Mal. Et Madame Bovary sera la figure littéraire imaginée pendant l'affaire Lafarge, où s'était illustré l'avocat **Lachaud**...

C'est l'époque où le romantisme se transforme en réalisme et où l'avocat d'assises prend la place du poète puis du politicien pour devenir un phare dans la société. C'est le temps de « l'avocat – roi » qui gouvernera la France jusqu'en 1940.

* *
 *
 * *

III – Des pierres

De la Sainte Chapelle jusqu'à la bibliothèque de l'Ordre

Quand la machine à remonter le temps s'aventure au-delà de la Révolution et que l'histoire rythmée par les quarante rois qui ont fait la France se brouille un peu dans nos esprits, le monde des avocats est déjà présent. Faisons le revivre par une visite du palais de justice d'aujourd'hui.

²⁶ « Le procès du Maréchal Ney » par René Floriot. Hachette 1955.

Nous ne parlerons pas de la buvette et de la conciergerie qui étaient sous la Révolution à la fois la prison et le guichet, d'où partaient les charrettes vers l'échafaud. Nous n'aborderons pas non plus la partie la plus récente du palais, celle du quai des orfèvres, ni celle qui fait face à la place Dauphine (XIX^{ème} siècle). En revanche, il faut décrire le premier palais des rois avec trois bâtiments : la Sainte Chapelle, la grand salle devenue salle des pas perdus et la bibliothèque.

La Sainte Chapelle - Les premiers avocats

La Sainte Chapelle fut construite par Saint Louis au XIII^{ème} siècle pour recevoir les reliques du Christ. Les appartements du roi y étaient mitoyens et sa chambre devait conduire à l'actuelle première cour. Les premiers avocats datent de cette époque : la confrérie Saint Nicolas, dont le chef portait le bâton (bâtonnier). Déjà, il y avait un serment. Le roi distribuait la robe chaque année et choisissait quelques conseillers parmi cette confrérie. L'un d'eux, **Clément IV**, devint pape. Son portrait figure dans le bureau du bâtonnier.

La salle des pas perdus – La création de l'Ordre

La salle des pas perdus, autrefois appelée « Grand Salle », est le deuxième lieu de l'histoire des avocats. Les incendies qui ont dévasté le palais à plusieurs reprises font évidemment que l'actuel bâtiment n'est plus celui du XIII^{ème} siècle. Cependant, il se développe selon une architecture semblable : deux grands vestibules en long soutenus par des pilastres et supportés par les voûtes gothiques de la conciergerie. C'est là que la confrérie des avocats va s'installer et vivre, autour de tables (l'une d'elle est en marbre, réservée au roi) et de bancs, pour composer les « colonnes ». Peu à peu la profession se structure. On invente les unités de valeurs pour l'accès au titre, on se donne une discipline, on recherche tout en lui résistant, à s'approcher du pouvoir et à maîtriser le Parlement. Quatre événements vont peu à peu concourir à l'institution de la profession au XVII^{ème} Siècle :

- Pendant la guerre de cent ans (1350-1450), les avocats, chanceliers du roi, vont le suppléer lorsqu'il sera emprisonné par les anglais (Jean Le Bon) ou lorsqu'il deviendra fou (Charles VI) ;
- Charles V (le sage) inscrit géographiquement son désir de séparation des pouvoirs – ce qui marque la puissance croissante du parlement et des avocats - en quittant le palais pour construire, de l'autre côté de la Seine, son château fort, au Louvre (dont on voit les fondations médiévales sous l'actuelle pyramide de verre) ;
- Les guerres de religion (1559) donnent aux avocats l'occasion de s'exprimer et d'exercer une défense institutionnelle contre l'inquisition (c'est l'affaire du magistrat du Bourg, cardinal de son état, qui sera condamné à mort, après avoir dénoncé l'intolérance qui règne à l'encontre des protestants) ;
- En 1602, les avocats font grève, car le Parlement exige que leurs honoraires soient tarifés. Ils paralysent la justice et le pouvoir cède après que Loisel eut célébré dans un discours, « l'honneur de la défense ».

On retiendra deux noms d'avocats : **Juvénal des Ursins** pendant la Guerre de Cent ans et **Loisel**, au moment de la grève de 1602. Mais surtout, cette longue période a permis, au bénéfice de crises intérieures ou extérieures, une émergence de la profession qui reçoit des mains de Louis XIV en 1662 la structure ordinaire (bâtonnier, conseil de l'ordre, serment, tableau, discipline). A cette époque, il y a environ 500 avocats.

La bibliothèque et les jeunes avocats

La bibliothèque est le troisième lieu de symbole que l'ancien régime nous ait laissé. En 1704, **Etienne de Riparfond** cède ses collections de livres à l'Ordre qui instaure une conférence du stage pour parfaire la formation des jeunes : défendre les pauvres et cultiver dans l'honneur, par l'éloge des anciens, l'avenir de la profession. A cette époque, les jeunes avocats se regroupent aussi dans la « basoche » qui, chaque année, organise un spectacle... dont l'actuelle revue de l'UJA (redécouverte par Jean-Claude Woog) est la glorieuse héritière.

En 1807, Ferrey symbolise la réinstauration de l'Ordre par Napoléon (via Cambacérès) en léguant sa bibliothèque destinée à devenir le cadre des réunions de la Conférence renaissante à l'exemple des grands avocats du siècle passé, **d'Aguesseau, Linguet, Gerbier**. Les livres seront sauvés de peu pendant l'incendie du palais (la Commune 1871), car transférés à la bibliothèque des magistrats et ainsi épargnés des flammes. Mais les précieux ouvrages n'ont jamais été restitués...

* *

*

Telle est notre histoire : du bronze, du souffle, des pierres. Sur le bronze de la plaque commémorative située dans la bibliothèque de l'Ordre, il y a un nom, qui parmi tant d'autres, marque que l'exercice de la profession d'avocat se poursuit au-delà de la vie : **Pierre Masse**²⁷ qui, la veille du jour de sa mort en déportation, écrit à sa femme : « Dis-lui (au bâtonnier) que je crois avoir honoré l'Ordre des avocats ; c'est une carrière que j'ai servie avec foi, souvent avec passion, et c'est en somme pour cela, pour l'avoir exercée jusqu'au bout sans défaillance que s'entrouvrent devant moi, en cette nuit tragique, les espaces infinis ».

Pierre-Olivier SUR
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

²⁷ Éloge de Pierre Masse par Mario Stasi – discours de rentrée de la Conférence 1963 (archives de l'Ordre).

Bibliographie

Histoire des avocats en France – Bernard SUR – Dalloz 1998